

NAO 2025

LA CFE-CGC SIGNE L'ACCORD

APRÈS CONSULTATION DE SON COLLECTIF ET DANS L'INTÉRÊT DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE NAVAL GROUP, LA CFE-CGC A PRIS LA DÉCISION DE SIGNER L'ACCORD NAO SUR LES SALAIRES.

Rappel des mesures salariales

	OETAM	CADRES < 80K€	CADRES > 80K€
Augmentation Générale	600€	550€	0
Augmentation Individuelle	1,7%	2%	2,3%
Prime PMAD	600€		

Ces mesures salariales garantissent le maintien du pouvoir d'achat des personnels de l'entreprise (taux d'inflation 2024 = 1,3%)

L'ensemble de ces mesures sera appliqué sur la paie de mai avec effet rétroactif au 1er janvier.

Sans accord majoritaire, la direction appliquera une mesure unilatérale de **0,9%** de la masse salariale brute, c'est à dire très loin du résultat de cette négociation.



Rapprochez vous de vos représentants CFE-CGC pour le détail des autres mesures (abondement PEG/PERCOL, médailles du travail, mobilité, etc...)